



Le jeudi 17 juin 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 juin 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothee GENASI, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Béatrice LAURENCEL), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX)

Absente excusée: Mme Marie-Andrée SION

N° 21-2-10

Foncier

Acquisition d'une emprise foncière sis
Angle de l'Av. du Général de Gaulle
Et du Chemin des Grands Obeaux

Cadastré section BR n°12 p

Rapport de M. Pierre Zimmermann,
Premier Adjoint

Dans sa démarche d'amélioration du cadre de vie, laquelle vise notamment à répondre à la sécurisation de certains secteurs, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'une emprise foncière, sis à l'angle de l'Avenue du Général de Gaulle et du Chemin des Grands Obeaux, appartenant à l'indivision Vanquatem (lieu exploité actuellement par la société Urban Soccer).

Cadastrée en BR 12, une partie de cette parcelle d'une contenance d'environ 60 m² pourra répondre par l'aménagement d'un cône de vue au besoin de sécurisation des mobilités.

Le service des Domaines a été consulté pour évaluer la valeur vénale du bien. La valeur étant inférieure au seuil de 180 000,00€ considéré leurs services n'ont pas transmis d'avis en retour.

Après négociation avec les propriétaires, la cession du bien a été acceptée au prix de 720 € net vendeur.

A ce montant d'acquisition, il convient d'ajouter les frais annexes habituels (notaire, géomètre) et autres frais sommaires évoqués par le propriétaire qui devront être repris, à charge de la ville, pour la mise en œuvre du projet et la remise en état le site (notamment l'abattage de deux arbres, la reprise de la barrière blanche en limite de propriété, plantation d'une haie de laurier pour protéger le parking, déplacement du panneau Urban Soccer et frais d'avocat du propriétaire lié à la rédaction de l'avenant du bail actuel entre le propriétaire et l'exploitant).

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition de la partie de parcelle sise à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et du chemin des Grands Obeaux, cadastrée en BR 12 p, moyennant un prix fixé à 720 € net vendeur et à payer les frais d'acquisition ;
- décider le paiement et la prise en charge par la ville des frais de mise en œuvre et de remise en état du site, ainsi que des frais d'avocat nécessaires à l'avenant du bail propriétaire-exploitant ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 2 du 1^{er} juin 2021
Bureau du 25 mai 2021

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

